

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>			
a. Personnes de condition modeste	95	a. Par le conseil municipal		a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	5 186	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	0	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	1 401	b. Par la loi (terres agricoles)	4 500	e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
a. Dotation pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		g. Stations radioélectriques	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	22 100	a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	1 695	c. Coefficient correcteur	1,000000
		d. Bases dégrévées locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	27,25
		e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	21,54
<b>6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX</b>					
<b>6.1. TAUX PLAFONDS</b>					
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	a. National >>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	49,73	124,33	1,90000	b. Communal >>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	55,07	137,68	2,99000	<b>Taux maximum :</b>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	23,81	61,13	10,38000	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>
<b>6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...</b>					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	12,09	24,87	
		b. Taux maximum de la majo	0,806		



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	242 228	48,79	122,43	254 400	124 122	48,79	124 122
Taxe foncière non bâties (TFNB)	26 241	49,16	134,69	27 200	13 372	49,16	13 372
Taxe d'habitation (TH)	23 054	11,14	50,75	22 100	2 462	11,14	2 462
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	139 956	139 956	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	139 956 = 1,000000		
Taxe d'habitation (TH)	139 956		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 496	0	0	0	1 496

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	139 956	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 496	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	141 452
---	---------	---	---	-------	---	---	---------

À BEAUVAIS

Le 07 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
JEAN-LUC BRENNER  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 05 MARS 2024

Pour la Commune,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué  
MICHELE PINEAU

